



FICHE DE RESERVATION  
ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES HIVER 2023

**Les Frimousses de Saint-Jacut**

Cette fiche de réservation (une par enfant) est à votre disposition, elle doit obligatoirement parvenir au plus tard **une semaine avant sa présence (exemple à partir du lundi 6 février 12h, nous ne prendrons plus d'inscription pour le lundi 13 février, etc)**  
Vous pouvez inscrire votre enfant pour 1 ou plusieurs jours.

**Inscription directement auprès du service éducation de la mairie de la Commune Nouvelle, par papier ou mail. Toute autre demande ne sera pas prise en compte.**

Vacances scolaires et mercredi										
	Q.F. mini	Q.F. maxi	7h30- au début de l'ALSH	½ journée avec repas 9h00 - 14h00	½ journée avec repas 12h00 - 17h00	Journée avec repas 9h00-17h00	17h00-17h30	17h30-18h00	18h00 - 18h30	18h30-19h00
Tranche 1	0€	600€	0,74 €	3,23€	3,23€	6,46€	0,36 €	0,36 €	0,36 €	0,36 €
Tranche 2	601€	727€	0,86 €	3,76€	3,76€	7,51€	0,43 €	0,43 €	0,43 €	0,43 €
Tranche 3	728€	921€	0,99 €	4,28€	4,28€	8,56€	0,49 €	0,49 €	0,49 €	0,49 €
Tranche 4	922€	1126€	1,17 €	5,07€	5,07€	10,14€	0,59 €	0,59 €	0,59 €	0,59 €
Tranche 5	1127€		1,29 €	5,59€	5,59€	11,18€	0,66 €	0,66 €	0,66 €	0,66 €
Extérieur										+10 % suivant le QF

**ATTENTION :**

- Application du tarif extérieur en fonction de la résidence de l'enfant.
  - Si non communication du quotient familial, facturation au tarif de la tranche 5.
  - L'Accueil de loisirs ferme ses portes à 19h00, si présence au-delà : **2,12 € le 1/4 d'heure.**
- Sauf cas de force majeure avec justificatif et accord du responsable du service éducation :
- Si vous réservez pour une journée avec repas et ne prévenez pas de l'absence de votre enfant **avant la veille midi** : facturation de la journée selon votre quotient familial.
  - Si vous réservez pour une demi-journée avec repas et ne prévenez pas de l'absence de votre enfant **avant la veille midi** : facturation du repas soit 6,77€.
  - Aucun enfant ne sera pris en charge sans avoir été inscrit au préalable auprès du service éducation
  - Les familles qui, pour des raisons de difficultés financières, souhaitent procéder à un échelonnement des paiements, doivent formuler une demande auprès du service éducation qui prendra toutes dispositions à cet effet et qui pourra orienter les usagers vers le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Après 2 factures non soldées, un titre sera émis et transmis au trésor public pour recouvrement.

**L'Accueil de Loisirs sera suspendu jusqu'à régularisation de la situation financière.**

Contact : [service-education@mene.fr](mailto:service-education@mene.fr) ou 02 96 31 47 18

Nom et prénom: ..... Age: .....

**ATTENTION !!! INSCRIPTION UNIQUEMENT A LA JOURNEE LE LUNDI 20 FEVRIER**

	Garderie à partir de 7h30, mon enfant arrivera à .....	Cocher la case que vous souhaitez réserver			Garderie jusqu'à 19h00, mon enfant partira vers ...
		Matinée +repas	Repas + après-midi	Journée avec repas	
13 février 2023	...h...				...h...
14 février 2023	...h...				...h...
15 février 2023	...h...				...h...
16 février 2023	...h...				...h...
17 février 2023	...h...				...h...
20 février 2023	...h...				...h...
21 février 2023	...h...				...h...
22 février 2023	...h...				...h...
23 février 2023	...h...				...h...
24 février 2023	...h...				...h...

Numéro de téléphone:.....

Fait à ....., le ..... / ..... / .....

Signature du responsable légal